

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2024 - NOTE DE SYNTHÈSE

1) ZONES D'ACCELERATIONS DES ENERGIES RENOUVELABLES – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre dernier relative au lancement de la concertation des Zones d'Accélérations des Energies Renouvelables. Conformément à cette délibération, un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 20 décembre 2023 au 21 janvier 2024 via le site internet de la Communauté de Communes de Desvres Samer sur une page dédiée avec toutes les cartes et un formulaire de concertation ouvert au public afin de recueillir les contributions.

Monsieur le Maire présente le bilan de cette concertation et propose de définir les périmètres suivants :

- pour l'éolien ;
- pour le solaire sur bâtiment ;
- pour le solaire au sol ;

Selon les cartes annexées ci-jointes et les observations émises à la concertation publique.

Avis favorable du Bureau municipal.

2) SCI DE LA SOURCE – PROPOSITION D'OFFRE D'ACHAT DE PLUSIEURS BATIMENTS ZAL RUE DE LA GARE :

La SCI de La Source souhaite acquérir les bâtiments situés sur la zone d'activité de la rue de la Gare suivants :

- garage cibistes double portes : 120 m² + parvis de 60 m² au prix de 45 600 € ;
- garage Caboche : 45 m² + parvis de 30 m² au prix de 25 300 € ;
- garage protection civile : 45 m² + parvis de 30 m² au prix de 25 300 € ;
- bureau protection civile : 25 m² + parvis de 38 m² au prix de 15 400 € ;
- garage en entrée ZAL (1 + 1 double) : 28 + 36 m² + parvis de 95 m² au prix de 31 000 €

Pour un montant total de 142 600 € auxquels viendront s'ajouter les frais d'arpentage et de notaire.

Avis favorable du Bureau municipal.

3) VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER - SCI QRT OBERT – ZAL RUE DE LA GARE :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2023 relative à la vente d'un bien immobilier à Monsieur Wilfried OBERT – SCI QRT OBERT : deux boxes cadastrés AM 312 suite à la division de la parcelle AM 304, pour une surface de 525,21 m² situé sur la ZAL de la rue de la Gare, pour un montant de 5 250 €.

Pour compléter l'achat de ces deux boxes, Monsieur Wilfried OBERT souhaite acquérir une partie de la parcelle AM 304, pour une surface de 162 m² situés sur la ZAL de la rue de la gare.

L'estimation des domaines est de 1 600 € pour 162 m² auxquels viendront s'ajouter les frais d'arpentage et de notaire.

Avis favorable du bureau municipal.

4) DENOMINATIONS DE VOIRIES :

Monsieur le Maire informe de la nécessité de nommer deux nouvelles rues :

- la première, donnant sur la rue Victor Hugo, qui permettra l'accès aux trois parcelles à vocation économique sur la Friche Cofrac en cours d'aménagement ;
- la deuxième : suite à la création d'un nouveau lotissement rue du Pré Roussel.

Avis favorable du bureau municipal.

5) ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE 2024/2025 :

A la demande de l'Inspection académique, il faut à nouveau délibérer sur l'organisation du temps scolaire. Après consultation des trois écoles publiques, il est proposé de garder l'organisation en vigueur actuellement.

La fermeture d'une classe à l'école primaire Madame de Sévigné a été proposée par l'inspection académique.

Avis favorable du bureau municipal.

6) CARTE SCOLAIRE 2024/2025 :

La diminution des effectifs à l'Ecole Sévigné a conduit le DASEN à proposer une fermeture de classe dans cette école. Après une réunion en mairie avec l'inspectrice de circonscription, un courrier a été adressé au DASEN afin de faire valoir les arguments de la commune contre le projet de fermeture. Celle-ci semble toutefois confirmée suite au Comité social d'administration départemental tenu le 15 février.

Il sera demandé au conseil municipal de voter une motion contre cette fermeture.

Avis favorable du bureau municipal.

7) CCDS – RAPPORT D'ACTIVITES 2022 :

Je vous propose d'adopter le rapport annuel 2022 de l'activité de la Communauté de Communes Desvres Samer.

Avis favorable du bureau municipal.



Le Maire,

Marc DEMOLLIENS.

Vu D.G.S. :